

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 37160

présenté par
M. Dupont-Aignan

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Est mis en place un simulateur permettant à chaque Française et chaque Français de calculer les conséquences concrètes, précises et exhaustives des impacts de la présente loi sur sa pension de retraite.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comment accepter que nos concitoyens assistent à une réforme du modèle de retraite qui fonde notre pacte social depuis 1945 sans pouvoir constater et comprendre ses impacts sur sa situation personnelle de manière impartiale, exhaustive et transparente ?

Le Gouvernement a beaucoup critiqué les analyses de tel ou tel expert sur les impacts de sa réforme mais a échoué à mettre en place un simulateur permettant de disposer d'une base impartiale pour mener un vrai débat démocratique au Parlement et dans la société française.